

La voie du changement

Edito



Avez-vous remarqué que le SDIS est sur la voie du changement ?

Si on le regarde dans le détail ce changement suit un processus assez naturel.

Dans sa phase préparatoire, il a tout d'abord pris la forme de la réflexion et de la concertation puis s'est matérialisé par un projet, le SDACR.

Il était nécessaire que ce document soit parfaitement clair et que les objectifs poursuivis soient compris et partagés par tous, élus, SPP et SPV. On pourrait agréger ces objectifs par la recherche d'une juste répartition des moyens de la réponse opérationnelle du SDIS.

D'abord, l'étude de la couverture territoriale conduit à l'ajustement de la répartition des casernes et des engins, dépendante des mouvements de la population. Ensuite, indépendamment de leur statut, les SP doivent se mettre en mouvement afin d'assurer la continuité

de la réponse opérationnelle sur le territoire départemental et ceci à toute heure du jour et de la nuit. Pour cela, il est nécessaire de connaître avec précision les 2 critères principaux de la couverture opérationnelle : la sollicitation et la disponibilité des ressources humaines.

Pour atteindre ces objectifs du SDACR, il y a lieu d'identifier les solutions opérationnelles appropriées et de les évaluer sous différents aspects en tenant compte des attitudes individuelles et de groupes face aux actions projetées.

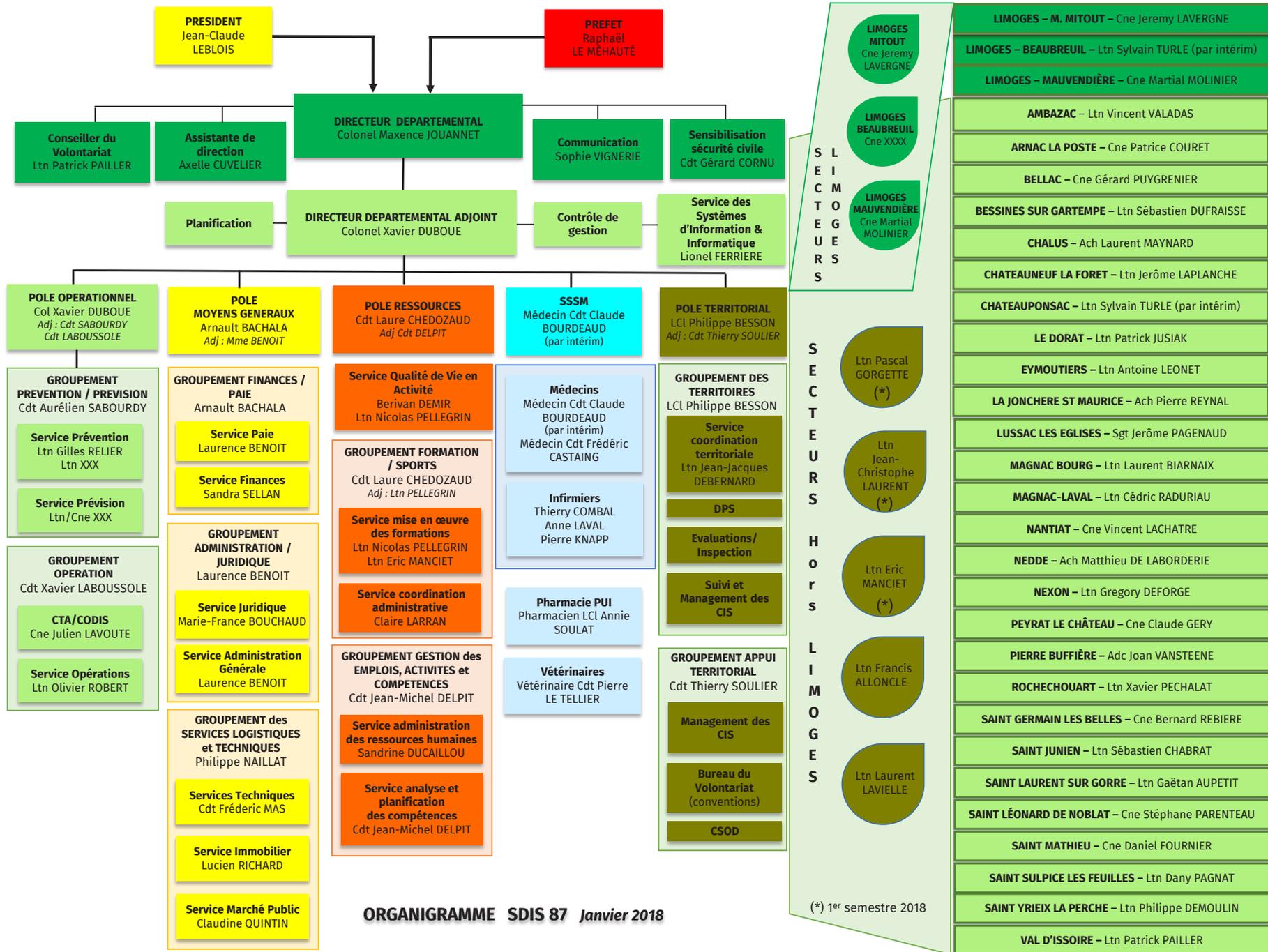
Faut-il adapter les régimes de travail ? Le recueil nécessaire des disponibilités s'opère-t-il selon la bonne méthode ? L'ajustement de ces outils du changement se réalisera au moyen d'une organisation nouvelle plus simple de l'état-major autour de 4 pôles fonctionnels et 1 pôle territorial puis se matérialisera avec l'adaptation des règlements opérationnel et intérieur.

Colonel Xavier DUBOUE

Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87



Nouvelle année, nouvelle organisation, nouvel organigramme



ORGANIGRAMME SDIS 87 Janvier 2018

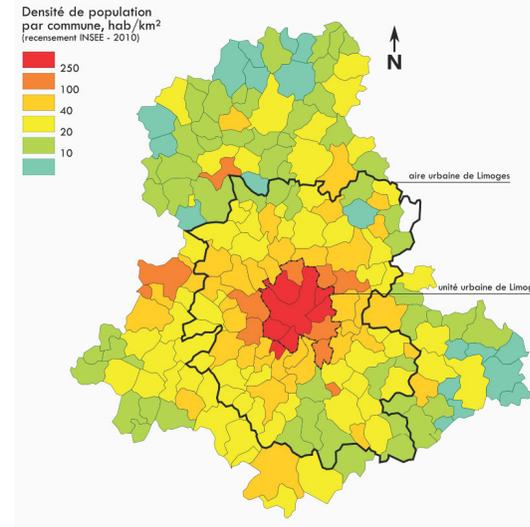
Couverture opérationnelle Territoriale du CDSP

CONSTAT : MIGRATION ET EVOLUTION DE LA POPULATION

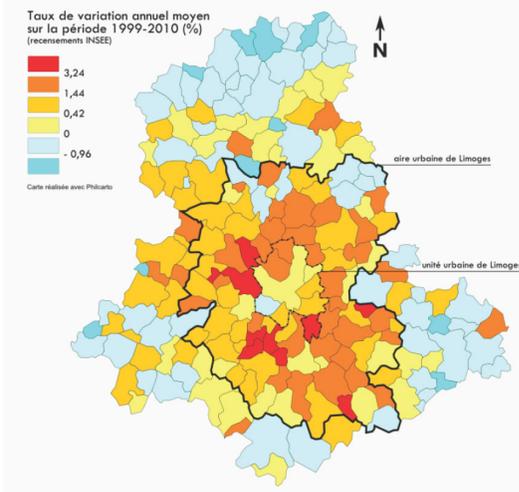
Les zones de fortes densités de population (orange et rouge sur la carte ci-jointe) de la Haute-Vienne restent centrées sur l'agglomération de Limoges au centre du territoire départemental.

Si la population de Limoges accuse une légère baisse depuis 10 ans, on constate une forte augmentation de la population des communes de son agglomération ; ainsi que des communes de sa grande périphérie défendues par des centres de secours volontaires. (Source INSEE). A contrario, à de rares exceptions, des communes périphériques départementales subissent une baisse importante de population, particulièrement au nord.

Densité de population en Haute-Vienne



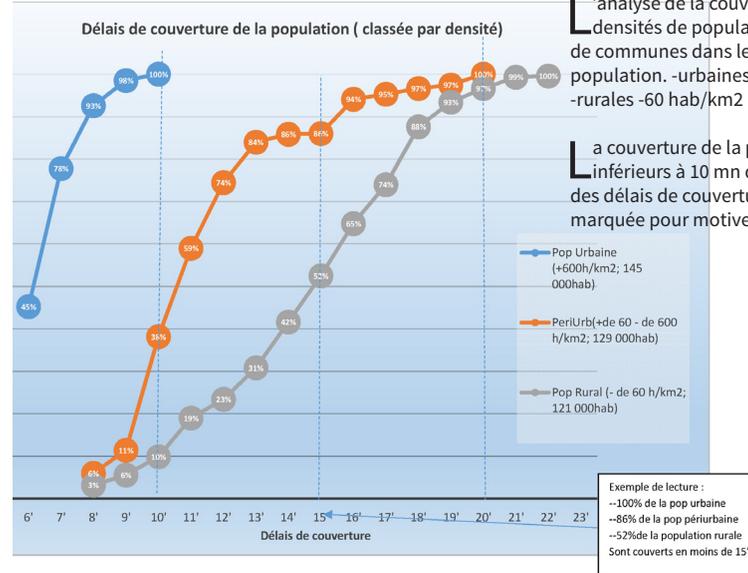
Evolution démographique des communes de Haute-Vienne



CHOIX D'UNE NORME ET DES OBJECTIFS DE COUVERTURE

L'analyse de la couverture opérationnelle du SDIS à travers les critères de densités de population des communes permet de définir trois catégories de communes dans lesquelles se répartissent une partie équivalente de la population. -urbaines +600 hab/km2 -semi-urbaine entre 600 et 60 hab/km2 -rurales -60 hab/km2

La couverture de la population urbaine est contenue dans des délais inférieurs à 10 mn du fait de la répartition des CS de Limoges. La distinction des délais de couverture des communes semi urbaines et rurales est assez marquée pour motiver des objectifs distincts.



Catégories communes	Objectifs de Délai de couverture en minutes	Pourcentage de population de la catégorie dans l'objectif
Urbaine	10'	100%
Péri (semi)urbaine	15'	86%
Rurale	20'	97%

Exemple de lecture :
-100% de la pop urbaine
-86% de la pop périurbaine
-52% de la population rurale
Sont couverts en moins de 15'

POURSUITE DES OBJECTIFS : IMPLANTATION DES CENTRES DE SECOURS

L'obsolescence prochaine des CS de Limoges (Martial Mitout et Mauvendière) et les travaux de casernement qu'elle induit constituent une opportunité unique pour adapter la couverture opérationnelle de l'agglomération à l'évolution des risques et de la sollicitation des unités opérationnelles.

L'analyse conforte le choix de l'emplacement de Beaubreuil et Martial Mitout. Le CS de Martial Mitout doit donc être réhabilité sur le même site et dans des proportions voisines au CS actuel. Par ailleurs, l'extension de la couverture dans le Sud du secteur opérationnel par l'aménagement d'une caserne nouvelle permet de normaliser les délais de couverture des communes périphériques tout en garantissant un délai de 10' en milieu urbain.

La configuration d'une couverture de l'agglomération de Limoges constituée des CS Martial-mitout, Beaubreuil et d'un centre sud, optimise la surface géographique de la protection vers les communes péri-urbaines du Sud Est tout en assurant le bénéfice d'une couverture multicouche inférieure à 10 mn du centre de Limoges. Dès lors la couverture opérationnelle assurée par le CS de Mauvendière devient redondante et d'un intérêt limité sur la réduction des délais.

A moyen terme, il y a lieu d'envisager le resserrement du maillage de la couverture opérationnelle dans les secteurs à faible densité de centre de secours de la partie ouest de la grande périphérie de Limoges. Une étude d'implantation d'un CS peut être conduite à Oradour sur Glane et à Aix sur Vienne.

Création d'une réserve citoyenne

Vétérans réservistes en soutien aux actifs du SDIS 87

Le SDIS de la Haute-Vienne va mettre en place une réserve citoyenne composée par d'anciens sapeurs-pompiers du corps départemental. Cette réserve citoyenne prendra le nom de « ASPR 87 » (anciens sapeurs-pompiers réservistes).

Cette structure sera créée pour assurer un soutien aux actifs par des sollicitations encadrées et raisonnables et elle permettra ainsi de maintenir le sentiment d'appartenance au corps.

Les grands principes retenus :

- Missions à caractère logistique et péri-opérationnelles sans exposition à un quelconque risque : logistique lors de formation, préparation d'épreuves sportives, convoyage de véhicules, accompagnement des JSP, sensibilisation à la prévention individuelle (plan d'alerte grand froid, plan canicule...).
- participation bénévole
- visite médicale obligatoire
- ne pas avoir été radié pour mesure disciplinaire.....
- candidature validée après le passage devant une commission SDIS/UDSP

Pour pouvoir intégrer cette réserve, il faudra être obligatoirement adhérent de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers en qualité de SPP, SPV ou personnel, avoir atteint 55 ans et être âgé de moins de 75 ans.

Pour encadrer cette activité, une convention entre l'Union Départementale et le SDIS87 sera mise en place.

un peu d'Histoire ...

Le service d'incendie de Limoges (1)

Dans une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Limoges vient de voter les crédits nécessaires pour l'achat d'une deuxième voiture automobile d'incendie.

Celle-ci sortira des ateliers du même fabricant que la voiture actuellement en service. L'« Auto Palace Lorrain » doit en effet livrer un tracteur de 24-30 HP, muni d'une pompe et remorquant la grande échelle Gugumus.

L'excellence incontestable du moteur ainsi que le fonctionnement parfait des organes de la pompe ont été suffisamment appréciés des chefs du service d'incendie de Limoges, pour que le choix se soit porté sur un châssis de même marque.

En effet, les charriots, dévidoirs, véhicules de toutes sortes sont appelés à disparaître pour faire place à l'automobilisme qui triomphe aujourd'hui en maître.

Avec un esprit de suite dont il faut la féliciter, la ville de Limoges en traitant avec « l'Auto Palace Lorrain », a considérée qu'elle ne pouvait mieux faire que de confier, à la même maison qui lui avait déjà livrée la 1^{re} pompe automobile et dont elle a eue entière satisfaction, la fourniture de cette nouvelle pompe qui sera tout à la fois, simple, robuste et légère.

Cette adjonction d'une 2^e pompe automobile permettra d'attaquer vigoureusement les incendies importants et spécialement les sinistres industriels où on se trouve presque toujours en présence de

deux sinistres viendraient à éclater au même moment.

Il y a dans cette mesure l'affirmation d'une théorie sur la constitution du matériel sur laquelle nous aurons du reste l'occasion de revenir.



Fig. 2 Plaque indicatrice de poste téléphonique
Album des S.P. Limoges.



Fig. 1 La Caserne centrale de Limoges
Album des S.P. Limoges

Cet engin qui remorquera l'échelle aérienne, qui était jadis toujours immobilisée, par suite des difficultés pour la transporter à bras, rendra des services considérables, puisqu'elle pourra être rapidement dressée dès le début de l'attaque d'abord pour les sauvetages difficiles, là où les échelles ordinaires sont impuissantes et en second lieu pour combattre plus efficacement le feu en le dominant, si la disposition des lieux le permet.

Ce tracteur automobile constituera à l'avenir le 1^{er} départ et complètera heureusement le matériel automobile déjà existant, car à notre époque il faut suivre l'évolution nouvelle qui chaque jour transforme le matériel à bras.

(1) Voir Journal des Sapeurs-Pompiers du 28 avril 1912.

grandes quantités de matières éminemment combustibles et occupant de grandes surfaces. Il arrive fréquemment que l'intensité du foyer oblige à modifier l'attaque du début, il sera aujourd'hui possible de le faire, sans pour cela, être obligé de modifier l'installation déjà faite et d'arrêter le fonctionnement des lances.

Avec ces deux pompes automobiles, le service des incendies sera à la hauteur des exigences d'une ville aussi industrielle que Limoges et on ne se trouvera plus dans la pénible obligation d'en être réduit à faire la part du feu.

Il y a de plus intérêt au point de vue de la simple prévoyance, à multiplier le nombre des départs automobiles, ce qui donne l'avantage d'avoir à l'occasion, un 2^e départ toujours prêt dans le cas où

Une des innovations heureuses du service de Limoges est le système d'avertissement rapide et à la fois simple qui fonctionne dans cette ville; nous donnons une photographie des plaques d'avertissement servant à renseigner le public sur les moyens d'appeler rapidement les secours.

Dans une ville munie d'un réseau téléphonique complet fonctionnant jour et nuit, on ne peut en effet trouver une utilisation plus simple et plus rationnelle de ce réseau.

Les habitants s'accoutument vite, grâce aux plaques indicatrices, à connaître les emplacements exacts des postes d'alarme.

On peut objecter que ce mode d'avertissement, surtout la nuit, demande un temps relativement long : oui, si l'on compare avec l'avertisseur public placé dans la rue; mais la bonne volonté des habitants supplée à la simplicité du système, la transmission de l'avertissement ne demande en général, pas plus d'une minute, surtout la nuit, où les communications sont rares.

Dans les villes de province, où la surveillance des rues est moins facile que dans les capitales par suite des moyens moins puissants de la police, ce système offre du reste l'avantage d'éviter dans la plus large mesure les fausses alertes. Son installation est du reste extrêmement économique.

Il faut ajouter que la compagnie à tous jours montré le même zèle, le même esprit de dévouement et de sacrifice.

Commandant GUYONNAUD.

Extrait du Journal des sapeurs-pompiers du 28 avril 1912 avec l'illustration de la récente caserne de la MAUVENDIERE

Focus

Portrait du
**Lieutenant
Patrick
PAILLER**



Conseiller Départemental du
Volontariat en Haute-Vienne

Parcours SPV :

JSP à Rochechouart de 1992 à 1995
1995 Engagement SPV à Mézières Sur
Issoire

1998 Caporal
2001 Caporal Chef
2005 Sergent / Chef d'agres tout engins
2008 Sergent Chef
2009 Adjudant / Chef de groupe
2010 Lieutenant
2011 Chef de Centre Mézières
2016 Représentant Suppléant des Officiers
SPV
2018 nomination au grade de Capitaine

Vie Professionnelle:

1998 Obtention d'un Bac S
1999 Service militaire au 515e Régiment
du Train à Angoulême
2000 à 2005 Conducteur PL au sein de
l'entreprise Copar/Natea
Actuellement et depuis 2005 exerce la
profession de sapeur-pompier à l'Aéroport

20
janv

**CARREFOUR
VOLONTARIAT**

Direction
—
9h00
—

31
janv

CCDSPV
Direction

—
à partir de 16h00
—

05
fév

CAP
Direction
—
16h30
—

13
fév

Commission volontariat
Direction

—
18h30
—

14
fév

Conseil d'Administration
Direction

—
14h30
—

L'illustré SP 87
Publication du Service
Départemental d'Incendie
et de Secours de la Haute-
Vienne

L'illustré SP 87 - N°2



17
mars

CROSS NATIONAL
ISERE

—

Équipe rédactionnelle
05.55.12.80.00
sophie.vignerie@sdis87.fr



Plus d'informations
www.sdis87.fr

